

**ÉQUIPES « SOLIDARITÉS & ÉCOLOGIE »
des SECTEURS PASTORAUX
Propositions**

LA SITUATION À FIN 2022 :

Certains secteurs pastoraux du diocèse ont une entité qui assure les liens entre les équipes ou personnes engagées localement dans la solidarité et / ou l'écologie :

- **Les « EMS – Équipes Mission Solidarité » :**
 - suite aux précédents synodes, des coordinations locales se sont mises en place dans certains secteurs (une dizaine).
 - les EMS réunissent des représentants des groupes caritatifs locaux (en Église et hors Église), pour se connaître, voir les complémentarités, et travailler en réseau.
 - dans certains secteurs des animations communes peuvent être organisées par les EMS, pour sensibiliser et mobiliser l'ensemble des communautés.
- **Les « Correspondants Solidarités et Écologies » :**
 - Suite à la mise en place du service diocésain des Solidarités et de l'Écologie (septembre 2020), les secteurs sans EMS ont été invités à désigner une personne « Correspondante Solidarités et Écologie ».
 - Leur rôle est surtout de mieux faire circuler l'information, entre le service diocésain et les secteurs (EPS, acteurs de la solidarité et de l'écologie ...).
 - 4 secteurs ont désigné un « correspondant Solidarités et Écologie ».

Lors des travaux du 4^{ème} synode diocésain, la moitié des secteurs pastoraux avaient donc une équipe ou une personne pour faire du lien, essentiellement sur les aspects solidarité.

LES ORIENTATIONS SYNODALES :

- Considérant que « vivre la fraternité, prendre soin les uns des autres, prendre soin de la Maison Commune » font partie des priorités pour les chrétiens en Essonne, le Synode a formulé plusieurs décrets pour nous inviter à le mettre en pratique.
- **Le décret 21 invite chaque secteur pastoral du diocèse à mettre en place une équipe « Solidarités – Écologie » d'ici à juin 2023.** Cette fiche donne les repères pour définir le rôle et la place de ces équipes.

LE RÔLE DES « ÉQUIPES SOLIDARITÉS - ÉCOLOGIE » :

Les équipes « Solidarités – Écologie » des secteurs pastoraux auront un triple objectif :

- **créer des liens** entre les acteurs de la solidarité et de l'écologie au sein du secteur (en Église et hors Église) pour qu'ils se connaissent et travaillent en complémentarité,
- **favoriser la communication** au sein du secteur, et avec les instances diocésaines, sur les sujets qui concernent la solidarité et l'écologie (événements, formations, documentation...),
- **Inviter l'ensemble des membres des communautés** à s'informer et se mobiliser sur les questions et les actions qui concernent la solidarité et l'écologie.

LA MISE EN PLACE DES « ÉQUIPES SOLIDARITÉS & ÉCOLOGIE » :

Les équipes Solidarités et Écologie des secteurs pastoraux peuvent être constituées de personnes :

- issues **d'équipes locales**, en Église et hors Église (Secours Catholique, CCFD – Terre Solidaire, Conférence Saint Vincent de Paul, Ordre de Malte, Secours Populaire, Restos du cœur, associations de défense de l'environnement ...),
- **engagées dans des Mouvements et Services** (pastorale de la santé, aumônerie des prisons ...).

La mise en œuvre est à adapter en fonction du contexte de chaque secteur pastoral :

- pour les secteurs qui ont une **EMS – Équipes Mission Solidarité** active, il faut s'appuyer sur cette entité pour **renforcer son action**, et **l'élargir à l'écologie**, dans l'esprit « Écologie intégrale » donné par le Pape François avec l'encyclique Laudato Si,
- pour les secteurs qui ont un **Correspondant Solidarités et Écologies**, il faut **constituer une équipe** autour de cette personne, en invitant des personnes engagées localement,
- pour les secteurs qui n'ont pas d'EMS ou de correspondant dans les domaines Solidarités et Écologie, il faut identifier des personnes engagées localement pour constituer une nouvelle instance de concertation et d'animation.

Au sein de chaque équipe Solidarités et Écologie de secteur un des membres sera chargé de **l'animation de l'équipe**, et assurera le **lien avec l'EPS et avec le service diocésain des Solidarités et de l'Écologie**.